

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-CINQ MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES RÊVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 19 mai 2021*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Céline FORTIN, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yvon BERHAULT, Marie-Madeleine BOURDEL, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Thierry ROYER,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Paulette BEUREL

**Délibération n°2021-099**

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 4

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE  
PARC D'ACTIVITES DES 4 ROUTES (JUGON-LES-LACS COMMUNE NOUVELLE)  
CESSION D'UN BATIMENT ECONOMIQUE – SCI LH 22 INVEST (MOTOCULTURE DES LACS)**

Lamballe Terre & Mer loue un bâtiment communautaire à la société Motoculture des Lacs, sur le Parc d'Activités des 4 Routes à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, depuis 2017. Après quelques exercices difficiles (marqué par une procédure de redressement judiciaire), l'activité de l'entreprise s'est

stabilisée. Un investisseur, le SCI LH 22 Invest, a travaillé avec succès à rétablir l'activité de cette entreprise et programmer son développement. Ainsi, cette dernière a procédé à l'acquisition du terrain voisin du site avec un projet de créer un hall d'exposition.

La SCI LH 22 Invest sollicite Lamballe Terre & Mer pour acquérir le bâtiment communautaire (374 m<sup>2</sup>) et l'assiette foncière de 1 457 m<sup>2</sup> [parcelles ZL 287 (1 215 m<sup>2</sup>), ZL 293 (239 m<sup>2</sup>), ZL 296 (3 m<sup>2</sup>)].

Considérant :

- L'avis des services de France Domaine du 29 janvier 2020 estimant la valeur vénale du bâtiment et de la majeure partie de l'assiette foncière (1 215 m<sup>2</sup>) à 195 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation recherche du 22 avril 2021 et du Bureau communautaire du 27 avril 2021,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la cession d'un bâtiment économique communautaire occupé en location par la société Motoculture des Lacs sur le Parc d'Activités des 4 Routes à Jugon-les-Lacs Commune nouvelle ainsi que l'assiette foncière globale [parcelles ZL 287 (1 215 m<sup>2</sup>), ZL 293 (239 m<sup>2</sup>), ZL 296 (3 m<sup>2</sup>)], à la SCI LH 22 Invest (acquéreur) ou toute autre société désignée par cette dernière, au prix de 170 000 € HT,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le	1 JUIN 2021
Affiché le	1 JUIN 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

1 JUIN 2021

